

**Pays:** Luxembourg

**Commission :** Conseil des Ministres des Droits et des Libertés

**Problématique :** “Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l’Homme ; et comment garantir leur indépendance ?”

Le Grand-Duché de Luxembourg acquiert son indépendance lors du traité de Londres du 19 Avril 1839. Pays de l’Europe de l’Ouest, il fait frontière avec la Belgique à l’ouest, l’Allemagne à l’est et la France au sud. Membre fondateur de l’Union Européenne, actuellement c’est le seul grand-duché encore existant en tant qu’État souverain, avec à présent le Grand-Duc Henri de Luxembourg qui est le chef de l’État. À la suite des élections législatives du 14 octobre 2018, Xavier Bettel est réélu premier ministre (président du parti démocratique, DP situé au centre-droit du secteur politique). C’est donc une monarchie constitutionnelle organisée sous forme de démocratie représentative. Le Luxembourg est un pays économiquement très ouvert et développé avec un PIB de 73 Md \$ ( 84 mil par habitant ) . Promoteur des droits de l’homme et défenseur du multilatéralisme, le Luxembourg adhère au conseil de l’Europe le 5 Mai 1949.

Par conséquent, on va s’intéresser à la question médiatique et au respect des Droits de l’Homme à travers celle-ci. Les médias traditionnels, parfois appelés *quatrième pouvoir*, agglomèrent une importance fondamentale au sein de la politique intérieure du pays. Leur indépendance est cruciale pour affirmer l’exercice de la liberté de la presse, d’expression et d’information, et ce d’autant plus que les journalistes jouent un rôle central dans la garantie de ces droits. Le Grand-Duché de Luxembourg assure l’indépendance des médias par rapport au pouvoir politique. Depuis les années 1930-1940, le pays cherche à émettre des informations censurées dans des pays voisins pour assurer la transparence médiatique. On pourrait faire allusion à *Radio Luxembourg* : utilisée au profit de l’armée allemande pendant l’occupation de la Seconde Guerre mondiale, cette chaîne devient indépendante après la guerre. Renommée *Free Radio Luxembourg*, elle prend des parts de marchés à l’étranger, en particulier chez les voisins francophones du Luxembourg, afin d’émettre des informations censurées en France ou en Belgique. De nombreuses radios privées françaises ont été accueillies sur notre territoire afin de contrer la censure et le monopole d’État voisin, entre les années 1950 et 1981, permettant de faire vivre la pluralité de l’information chez notre grand voisin.

Le pays a mis en place des structures fondamentales pour l’avenir et est arrivé à maintenir cet équilibre jusqu’à nos jours. Les médias doivent être indépendants du gouvernement. Les journalistes ont le droit d’informer et de s’informer librement. Cependant, cette indépendance connaît certaines limites car lors de situations de crises exceptionnelles, le gouvernement peut intervenir dans les affaires médiatiques. L’indépendance médiatique fut une question contestée et débattue au sein du pays. L’AJP avec le Conseil de Presse propose des réformes afin d’assurer encore plus cette indépendance. En outre, l’indépendance des médias s’assure à travers le pluralisme de celle-ci. Plusieurs initiatives ont été menées afin de garantir la diversité d’opinions, comme l’accroissement de la concurrence grâce aux investissements dans la communication électronique européenne (mise en place par le projet de loi 7632 le 8 décembre 2021), ainsi que la mise en place du réseau de services publics élaboré par l’ALIA, au sein duquel elles pourront échanger les expériences, les pratiques ou les recherches.

Selon la RSF, le pays occupe la 20ème place au classement mondial de la liberté de presse 2021. On peut affirmer que l’indépendance de média est cruciale pour le renforcement des Droits de l’Homme. Au sein du pays, la confiance face aux médias s’élève à un taux de 65%. En plus, grâce au trilinguisme, les médias sont très représentatifs et accessibles. Cependant, il est nécessaire de garantir la sécurité médiatique. Le phénomène des *infox* apparaît de plus en plus. Afin de lutter contre cette menace, le Grand-Duché met en place des campagnes afin d’augmenter la fiabilité des informations, comme Hub *EDMO BELUX*, dédié essentiellement au fact-checking mais aussi à la recherche et à la sensibilisation du public. Ces divers programmes peuvent constituer un outil durable afin d’assurer la fiabilité des sources. L’éducation représente une autre solution pour cet enjeu. En

revanche, avec l'apparition des réseaux sociaux, l'information connaît des risques de fiabilité. Le Luxembourg a mis en place la gratuité des médias audiovisuels. Par exemple, on retrouve la Presse Quotidienne Gratuite (PGG) afin de rendre accessible une information fiable.

La liberté des média est en effet fondamentale pour nous, donc nous prenons les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de l'homme afin d'assurer la liberté et la démocratie de notre pays.